



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 26 mai 2005 — N° 156

Président de l'Assemblée nationale :
M. Michel Bissonnet

QUÉBEC

La séance est ouverte à 10 h 04.

Moment de recueillement

M. le Président dépose :

Une lettre, en date du 25 mai 2005, qu'il a reçue de M. Yves Séguin, l'informant de sa démission à titre de député d'Outremont à compter de cette date.

(Dépôt n° 1914-20050526)

AFFAIRES COURANTES

Dépôts de documents

M. Gautrin, ministre délégué au Gouvernement en ligne, dépose :

Le bilan des réalisations des ministères et organismes en matière de gouvernement en ligne pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2005, accompagné d'un document détaillant les initiatives liées au développement du gouvernement en ligne.

(Dépôt n° 1915-20050526)

Dépôts de pétitions

Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 469 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la pratique des sages-femmes.

(Dépôt n° 1916-20050526)

26 mai 2005

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Hamel (La Peltrie) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 296 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la reconduction de la clause dérogatoire concernant l'enseignement moral et religieux catholique ou protestant dans les écoles publiques ;
(Dépôt n° 1917-20050526)

L'extrait d'une pétition, signée par 1 007 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le financement du réseau des centres de la petite enfance ;
(Dépôt n° 1918-20050526)

L'extrait d'une pétition, signée par 448 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le financement du réseau des centres de la petite enfance.
(Dépôt n° 1919-20050526)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le Président, M. Charest, premier ministre, retire certains propos non parlementaires.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Landry, chef de l'opposition officielle, M. Charest, premier ministre, et M. Dumont (Rivière-du-Loup) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale du Québec souligne le départ de la vie politique de M. Yves Séguin et reconnaisse son importante contribution à la vie politique québécoise, notamment par ses travaux sur le déséquilibre fiscal.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

26 mai 2005

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé aux avis touchant les travaux des commissions.

Avis touchant les travaux des commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 145 du Règlement, Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, convoque :

- la Commission des affaires sociales, afin d'entreprendre l'étude des crédits budgétaires du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale ;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de procéder à l'étude des crédits budgétaires du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ;
- la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation, afin de procéder à l'étude des crédits budgétaires du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude des crédits budgétaires du ministère des Affaires municipales et des Régions.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Fournier, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Mme Marois (Taillon) et M. Dumont (Rivière-du-Loup) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale félicite et remercie
M. Frederick Lowy pour les dix années qu'il a consacrées à titre
de recteur de l'Université Concordia.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

26 mai 2005

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Houda-Pepin (La Pinière), Mme Caron (Terrebonne) et Mme Roy (Lotbinière) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale du Québec s'oppose à l'implantation des tribunaux dits islamiques au Québec et au Canada.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

À 11 h 35, conformément à l'article 282 du Règlement, M. Cusano, premier vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au vendredi 27 mai 2005, à 10 heures.

Le Président

MICHEL BISSONNET